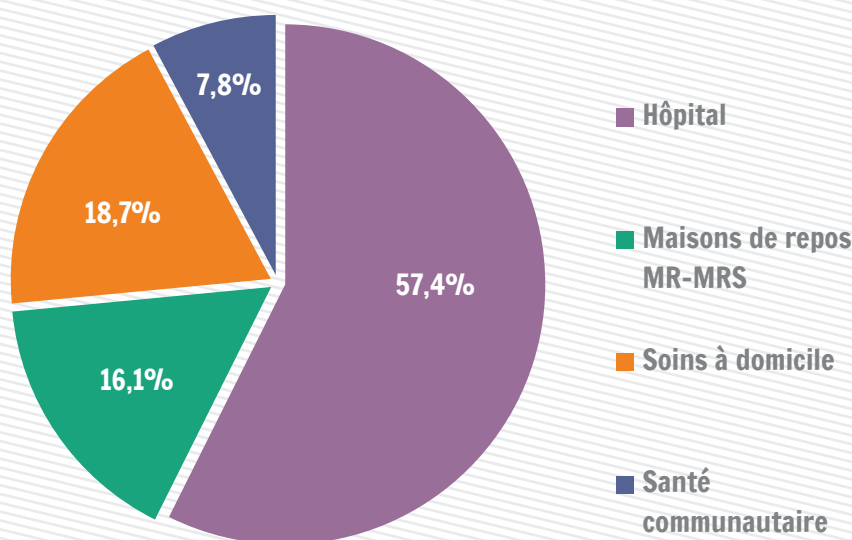


# Personnel infirmier par secteur d'activité

# 34 578

En Wallonie, on compte  
34 578 infirmier·ères en équivalents  
temps plein actifs dans les soins  
de santé au 31/12/2023

Répartition par secteur d'activité des ETP d'infirmier·ères actifs dans les soins de santé en Wallonie au 31/12/2023  
(N = 34 578 ETP)



Sources : PlanCad Infirmiers de la Cellule Offre et Planification (SPF Santé publique) ; Calculs : IWEPS

La Wallonie compte, au 31 décembre 2023, 50 368 personnes de moins de 65 ans habilitées à exercer la profession infirmière. Parmi ces personnes diplômées en possession d'un visa pour exercer l'art infirmier, 42 449 sont actives sur le marché du travail wallon et 38 483 sont actives dans les soins de santé. La proportion de diplômées de moins de 65 ans réellement actives dans les soins de santé en Wallonie est de 76,4 % en 2023. À celles-là, s'ajoutent 338 infirmier·ères de 65 ans et plus qui sont encore actives dans les soins de santé.

La force de travail réellement disponible est approchée par le nombre d'infirmier·ères en équivalents temps plein. En Wallonie, les 38 821 infirmier·ères (les 65 ans et plus compris), actifs dans les soins de santé, ont prestés 34 578 ETP en 2023 .

Les infirmier·ères peuvent combiner des emplois dans différents secteurs d'activité. Ils sont comptabilisés ici au prorata de leur temps de travail dans chaque secteur. Dans les hôpitaux, on dénombre 19 839,2 ETP infirmiers en 2023, ce qui équivaut à 57,4 % du total du nombre d'ETP infirmiers. Dans les maisons de repos MR-MRS, on comptabilise 5 571,7 ETP infirmiers (16,1 %). Les soins à domicile ont occupé 6 472,0 ETP infirmiers (18,7 %) et la santé communautaire (CPAS, aide sociale et autres) 2 694,8 ETP (7,8 %).

# Personnel infirmier par secteur d'activité

## Définitions et sources

Les infirmiers actifs dans les soins de santé en Belgique sont définis selon trois critères :

- Ils disposent d'un visa d'infirmier ;
- Ils sont inscrits au 31 décembre comme indépendants à l'INASTI ou repris dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP durant l'année concernée ;
- Ils sont actifs dans les soins de santé s'ils sont salariés dans le secteur des soins de santé ou s'ils sont indépendants et comptabilisent un nombre minimum fixé de prestations de la nomenclature infirmière INAMI.

Les lieux d'activité sont l'implantation locale des employeurs pour les infirmiers salariés (lieu de travail et non le siège social) et le lieu de domicile pour les infirmiers indépendants.

L'équivalent temps plein (ETP) des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé correspond aux ETP prestés du dernier trimestre (ONSS). Le calcul ne reprend pas les périodes d'absence durant ce dernier trimestre pour lesquelles aucun salaire de l'employeur n'est perçu.

Pour les infirmiers indépendants, l'ETP est une valeur calculée relative à un ETP de référence fixé chaque année à un certain montant brut remboursé par l'INAMI et à un nombre de prestations INAMI effectuées durant l'année. En 2023, un emploi à temps plein est assimilé à 7 728 prestations par an et à un montant brut remboursé de 93 567 €.

Les données PlanCad résultent du couplage du cadastre fédéral des professionnels disposant d'un visa d'infirmier (SPF Santé publique), avec les données ONSS et INASTI reprenant l'activité des infirmiers salariés et indépendants ainsi que les données INAMI des prestations effectuées par les infirmiers.

PlanCad Infirmiers, Cellule Offre et Planification, Service des Professionnels des soins de santé, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

## Pertinence et limites

La méthode de calcul des ETP diffère suivant le statut professionnel des infirmiers (voir la définition ci-contre). La comparaison des ETP entre les différents statuts doit tenir compte de cette différence méthodologique. De même, l'addition des ETP calculés avec des méthodes différentes (pour le statut combiné ou le total des travailleurs) doit être interprétée en connaissance de cette limite.

Pour en savoir plus :

PlanCad, Cellule Offre et Planification (SPF Santé publique) : [www.health.belgium.be/hwf](http://www.health.belgium.be/hwf)

Personne de contact : [Delphine Thimus \(d.thimus@iweps.be\)](mailto:d.thimus@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027